

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL664

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À la dernière phrase de l'alinéa 54, après le mot : « intégralité », substituer aux mots :

« de la compétence transférée »,

les mots :

« des compétences transférées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.